

MODIFICATION 3

QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1. Le matériel doit être fait entièrement de plastique recyclé (100 %), mais est-ce acceptable si la composition totale des tuiles de plafond n'est pas faite entièrement de produits en plastique?

R1. Étant donné qu'il s'agit d'un défi lié au plastique, nous tentons de trouver des utilisations pour du plastique recyclé. Nous accepterons un contenu d'au moins 50 % en plastique recyclé; le 50 % qui reste doit aussi être fait de matériel recyclé.

Q2. Le défi mentionne la rénovation d'un édifice d'Affaires mondiales Canada. Quel est le nombre de pieds carrés compris dans la rénovation proposée?

R2. Comme ordre de grandeur, l'installation en question comprend des dizaines de milliers de mètres carrés.

Q3. Des tuiles de plafond acoustiques sont des matériaux insonorisants. Afin de recycler du plastique, qui n'est pas une matière absorbante, dans un format qui sera efficace, une plus grande épaisseur est requise, possiblement de 4 pouces / 10 centimètres. Est-ce qu'une telle proposition serait acceptable?

R3. Le produit devrait respecter un niveau de viabilité pour utilisation et installation. Pour d'autres options, voir la question et réponse numéro 1.

Q4. Le point 6 des résultats souhaités et des éléments à considérer n'est pas clair. Une réduction du bruit d'au moins 85 % comparativement à une salle non traitée? Ou est-ce que cela signifie qu'une solution doit réduire le niveau du son de 85 % dans n'importe quelle salle? Existe-t-il une procédure d'essai requise pour prouver toute déclaration de rendement? La réduction du son est généralement mesurée en décibels (dB) et c'est parfois confondant de convertir des comparaisons en pourcentages. Si c'est acceptable, nous tenterons de présenter une proposition qui exprime les résultats en décibels.

R.4. C'est acceptable de présenter la réduction du son en décibels. Nous cherchons un produit dont le rendement est égal ou supérieur aux tuiles acoustiques standards.